

Carrossier-constructeur

RÉF | 3826

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

- Créer et fabriquer des véhicules de tous types pour diverses utilisations : automobiles de tourisme, voitures de compétitions, prototypes, véhicules poids lourds, transports en commun, bateaux, avions, motos...
- Maîtriser la DAO-CAO, la conception de structures, la fabrication de châssis ou encore la réalisation d'une carrosserie aux courbes complexes
- Respecter les contraintes de fabrication liées au *Code de la route*
- Maîtriser la résistance des matériaux utilisés

Programme

Se former chez les Compagnons du Devoir, c'est avant tout apprendre un métier :

- en **alternant** un enseignement théorique et une formation pratique en entreprise (2 semaines en centre de formation/6 semaines en entreprise afin de suivre un projet de A à Z)
- en **voyageant** grâce au Tour de France (+un an à l'international pour se familiariser avec la langue et découvrir la culture d'un pays)
- en **partageant** des expériences et des moments de vie en communauté dans les maisons de Compagnons.

La spécificité de cette formation est la transmission des connaissances grâce aux femmes et hommes de métier.

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage

Type de formation [Associatif](#)

ORGANISATION

2 ans

| | |
|----------------|-------------|
| Durée | |
| Horaire | temps plein |
| Début | Septembre |
| Coût | Gratuit |

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

- **Apprentissage** : avoir entre 15 et 25 ans et avoir minimum les connaissances d'un niveau d'une troisième secondaire générale
- **Préparation métier** : avoir moins de 25 ans et avoir le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

Connaître

- Réussir un pré-test pour accéder au stage en entreprise
- Satisfaire à un entretien de motivation

Remarques

- Tous les apprentis touchent un salaire de 550 euros brut (722,69 euros brut si plus de 18 ans) dès le premier mois et sont hébergés dans une maison des Compagnons moyennant le paiement d'une pension de 590,50 euros par mois
- Au terme de l'apprentissage, vous aurez assimilé la base de votre métier
- Si vous avez 25 ans ou plus, une formation continue est organisée en France et accessible via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Un perfectionnement de plusieurs années est envisageable pour aboutir au titre de compagnon.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous à une demi-journée d'information en contactant directement l'organisme ou via son [site Internet](#). Ces demi-journées d'information ont lieu en visioconférence.

Pour s'informer

Consultez la [vidéo en ligne](#).

uniquement

Organisme

**Association ouvrière belge des compagnons du devoir et
du tour de France**

Rue 't Kint 42

1000 Bruxelles

Tél: 0498/35 40 44

<https://www.compagnons-du-devoir-belgique.com>